

## **Fiche 3 : «SOYONS CLAIRS!»**

### **LA RENTABILITÉ**

**Première définition : rentable si « ça » rapporte plus que ce que « ça » coûte.**

Quand un acteur économique réalise une opération, ou exerce une activité, il désire qu'elle lui rapporte plus que ce qu'elle lui coûte, et cela est légitime. Mais il faut préciser :

**QUI ? À QUI « ça » coûte, à QUI « ça » rapporte ? Les « parties prenantes »**

Quand on construit un ouvrage (ligne de chemin de fer, aéroport, hôpital, piscine, théâtre...), les financeurs financent, les exploitants exploitent et reversent des fonds (dividendes, royalties, commissions,...) aux financeurs. L'ouvrage est dit rentable ou non rentable, *pour le financeur, ou pour l'exploitant.*

Mais d'autres acteurs, qui n'interviennent ni dans le financement ni dans l'exploitation, sont eux aussi impactés, positivement ou négativement, par l'ouvrage ou l'activité: utilisateurs, riverains, collectivités. La nature elle-même, l'environnement, peuvent être impactés. Ces autres acteurs sont appelés les « parties prenantes ». On réalise parfois des « études d'impact » précisément pour anticiper l'impact de l'ouvrage ou de l'activité sur les parties prenantes.

*La « rentabilité » en général ne veut rien dire. Elle est toujours la rentabilité pour tel acteur précis : financeur, exploitant, partie prenante.*

**QUOI ? QU'EST-CE qui coûte, QU'EST-CE qui rapporte ? Les « externalités »**

Les impacts sur les parties prenantes sont souvent qualitatifs, impossibles à évaluer en termes financiers. Ils n'en sont pas moins très réels. Une usine peut être rentable tant qu'elle ne traite pas les déchets qu'elle rejette. Ce coût qu'elle ne supporte pas constitue, *pour elle*, une « externalité ». Pour la collectivité ou pour la nature, ce coût est une charge, un « internalité ».

*La « rentabilité » dépend de ce que l'on compte et de ce que l'on ne compte pas. On ne compte jamais ce qu'on ne sait pas compter. On ne compte jamais ce qu'on ne veut pas compter.*

**QUAND ? À QUEL MOMENT « ça » coûte, À QUEL MOMENT « ça »rapporte? Le facteur temps**

Quand un salarié investit de l'argent, du temps, des efforts, dans une formation longue diplômante pour améliorer son sort, son choix au début n'est pas rentable pour lui et ne le devient qu'en fin.

*La « rentabilité » dépend de la période et de la durée où on la considère.*

**POUR UNE OPÉRATION DONNÉE, IL Y A AUTANT DE RENTABILITÉS DIFFÉRENTES QUE DE PARTIES CONCERNÉES, UNE POUR CHAQUE PARTIE.**

**PARLER DE « RENTABILITÉ » EN GÉNÉRAL NE VEUT RIEN DIRE. IL FAUT PRÉCISER : POUR QUI, EN COMPTANT QUOI, EN NE COMPTANT PAS QUOI, SUR QUELLE PÉRIODE DE TEMPS.**

## **EXEMPLE : L'ÉVASION FISCALE EST-ELLE RENTABLE ?**

*Pour une multinationale :*

Dépenses : frais de conseils, d'intermédiaires, d'avocats, commissions bancaires, etc...

Gains : économies d'impôts

Risque : faible ou nul, compte tenu de la législation

Conclusion : l'évasion fiscale est hautement rentable

*Pour la collectivité :*

Dépenses : manque à gagner des impôts non perçus, et toutes les conséquences sociales

Gains : nuls

Conclusion : l'évasion fiscale est hautement dommageable

## **PEUT-ON PARLER DE RENTABILITÉ DES POLITIQUES PUBLIQUES ?**

Un acteur public poursuit en principe le bien commun. Par conséquent il doit prendre en compte toutes les parties prenantes, toutes les externalités, sur une durée suffisante. Il se pourrait bien alors qu'il s'avère que conserver une maternité, ne pas fermer une ligne secondaire de chemin de fer, subventionner une association d'entraide...soient des dépenses publiques parfaitement rentables, pour la collectivité.

La difficulté est que les bénéfices, financiers ou sociaux, sont peu ou pas calculables. Il n'en demeure pas moins que, puisque les ressources ne sont jamais infinies, la puissance publique doit choisir de dépenser son argent plutôt à ceci qu'à cela (en jargon: "allocations de ressources»). Comment choisir ?

En partie sur des critères de rentabilité financière, quand c'est possible. Le plus souvent sur des critères politiques : stratégies industrielles, développement du territoire, rapports de force entre les divers bénéficiaires potentiels, image de la France, etc... Le résultat des choix est inscrit dans la loi de finance et le budget.

Le problème, c'est la proportion des deux parties. Un gouvernement libéral (au sens économique du terme) base le plus possible ses choix sur la rentabilité pour des acteurs privés, au détriment des dégâts sociaux collatéraux. Le profit des activités privatisées échappe à la collectivité, et la puissance publique doit emprunter aux acteurs privés, les marchés financiers, les sommes dont elle a besoin et dont elle s'est laissée délester.

Un emprunt va entraîner une dette pour le débiteur et, simultanément, un revenu d'intérêts pour le créancier. Le créancier cherche que l'opération dette/créance soit rentable pour lui. Dire qu'une dette est illégitime ou odieuse, c'est dire en même temps que son autre aspect, automatiquement lié, la rentabilité pour le créancier, est elle aussi illégitime ou odieuse.